

782^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 20 décembre 2011 à 18 h 45 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères
et messieurs les conseillers

Réal Dubé
Marie-Paule Labbé
Michel Patry
Jean-Louis Gilbert
Alexandra Lavoie
Marie-Claude Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2011-12-20-01-SE-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2011-12-20-02-SE-01 MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES ENTENTE INTERMUNICIPALE PROLONGATION JUSQU'AU 31 JANVIER 2012

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale est en place depuis janvier 2004 entre la Municipalité de Baie-James et la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE ladite entente vise principalement la fourniture par la Ville de Matagami du service des incendies et celle de la gestion des déchets, et ce, dans une aire d'influence fixée par un rayon de 50 kilomètres autour de Matagami;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-James a soumis un peu plus tôt cette année, un projet de renouvellement de l'entente pour les fins de l'année 2012 et les suivantes;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a soumis à la Municipalité de Baie-James des demandes de modifications (résolution numéro 2011-09-13-06) en regard du projet d'entente déposé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-James a refusé les demandes de modifications de la Ville de Matagami (résolution numéro SE-CM-7469);

ATTENDU QU'à cette fin de non-recevoir de la part de la Municipalité de Baie-James, la Ville de Matagami a dû prendre la décision de ne pas renouveler l'entente pour l'année 2012 (résolution numéro 2011-10-11-31);

ATTENDU QU'une rencontre a été tenue le 15 décembre 2011 dans les bureaux de la Municipalité de Baie-James;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, les représentants de la Municipalité de Baie-James ont démontré une bonne ouverture et qu'ils ont accepté la presque totalité des demandes, après avoir reçu des explications des représentants de la Ville de Matagami, à l'exception d'un seul point demeurant à être reformulé;

ATTENDU QU'il serait nécessaire de prolonger quelque peu l'entente, le temps de convenir d'un texte final concernant le dernier point encore en suspens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par la conseillère Alexandra Lavoie

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET DE PROLONGER l'entente intermunicipale pour la fourniture de services sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures (matières résiduelles) entre la Municipalité de Baie-James et la Ville de Matagami, et ce, jusqu'au 31 janvier 2012.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2011-12-20-05-SE-01
PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne est présente et une période de questions est tenue à leur intention.

2011-01-14-06-SE-01
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

– DE LEVER la séance à 18 h 50.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER